



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



CYCLE DES
HAUTES
ÉTUDES DE LA
CULTURE

CYCLE DES HAUTES ÉTUDES DE LA CULTURE

Session 21-22 - « Reconfigurations : tenir le cap et inventer en temps de bouleversements »

Synthèse du Rapport du Groupe 2

Démocratie culturelle – quelle responsabilité spécifique pour les institutions culturelles patrimoniales ?

RÉFÉRENT : PHILIPPE BARBAT, conseiller d'État, ancien directeur général des patrimoines et de l'architecture au ministère de la Culture, en charge de la préfiguration de la Maison du dessin de presse

Membres du groupe :

- **Dorian BARDAVID**, chef du bureau ligne produits grands publics, service du numérique, secrétariat général du ministère de la Culture
- **Xavier CLARKE**, Inspecteur des patrimoines et de l'architecture - Délégation à l'Inspection, à la Recherche et à l'Innovation, Direction Générale des Patrimoines et de l'Architecture, Ministère de la Culture
- **Sophie METTE**, députée de la Gironde
- **Marc POTTIER**, maire de Colombelles, vice-président en charge de la culture de la communauté urbaine de Caen la mer
- **Vincent POUSSOU**, directeur des publics et du numérique, Réunion des musées nationaux/Grand Palais
- **Amina SELALLI**, directrice de l'École nationale d'architecture de Paris Est

Les rapports du CHEC sont le fruit de la réflexion collective de leurs auteurs sans engager, dans leurs constats et propositions, le ministère de la Culture.

Synthèse et principaux points du rapport

Démocratie culturelle, démocratisation culturelle, droits culturels, culture pour tous, culture pour chacun : autant de notions dont les spécificités propres se traduisent dans les politiques publiques culturelles mais dont les nuances, clivages et controverses ne sont pas toujours perceptibles hors des cercles spécialisés.

C'est tout l'objet de ce rapport que d'avoir procédé à l'exégèse de ces notions et de leur historique pour en rendre mieux accessibles les enjeux concrets, puis de mettre en exergue leur actualité dans le champ du patrimoine et proposer un outil collaboratif à destination des pouvoirs publics comme des acteurs de terrain.

On en retiendra ici quelques principaux aspects.

1/ Culture, démocratisation et démocratie culturelles, droits culturels : de quoi parle-t-on ?

- Initialement une première approche universelle et directe. Le ministère tel que créé par André Malraux en 1959 défend l'idée de la transmission d'une culture à vocation universelle qui se passe de toute médiation.
- L'avènement de la démocratisation culturelle. Cette conception initiale se trouve cependant critiquée au tournant des années 70 à deux titres : son caractère excluant car trop exigeant, et l'impossibilité matérielle et financière de créer les conditions garantissant l'accès à la culture pour tous. Pour répondre à ces critiques, la politique du ministère va introduire la notion de démocratisation culturelle afin d'améliorer les conditions de l'accès à la culture, avec un accent mis sur les actions de médiation et sur l'éducation artistique et culturelle. Pour autant, la démocratisation culturelle conserve ses détracteurs qui pointent ses limites et un élitisme qui dévalorisait systématiquement les savoirs culturels minoritaires.
- La démocratie culturelle. La reconnaissance de la diversité des héritages culturels présents sur le territoire introduit aussi l'importance de leur représentation et donc de la notion de **démocratie culturelle**. Cette avancée suscite encore débat, certains y voyant une menace sur le travail émancipateur de la démocratisation car favorisant une logique communautariste de fragmentation de la société. La controverse se reflète aussi sur terrain juridique : ainsi la France n'a-t-elle pas ratifié la convention cadre de Faro, le

Conseil constitutionnel rappelant qu'il ne peut être conféré de « droits collectifs spécifiques à des groupes dans leurs relations mêmes avec les collectivités publiques ».

- L'articulation entre démocratie et démocratisation culturelles

Le rapport tente de simplifier ces deux approches en présentant la démocratie culturelle comme ce qui est déjà atteint et la démocratisation le processus de ce qui doit advenir.

- *la démocratie culturelle* : il est reconnu d'une part que chacun est porteur de culture, d'autre part que l'offre culturelle doit être le reflet de cette diversité. Le rôle des pouvoirs publics est de veiller à ce que cet équilibre fonctionne ;
- *la démocratisation culturelle* : l'objectif poursuivi est supposé ne pas être encore atteint et il est attendu des pouvoirs publics une action continue remédiant aux disparités géographiques et sociales : actions interministérielles vers les publics éloignés (hôpitaux, prisons), développement de l'éducation artistique, aujourd'hui Pass culture et microfolies.

- Les droits culturels : une approche qui se combine avec les deux concepts précédents

Ces éléments se combinent avec la notion de droits culturels qui trouve son origine dans la déclaration universelle des droits de l'Homme de 1948, laquelle introduit le droit de participer à la vie culturelle comme un droit universel. La déclaration universelle sur la diversité culturelle (2001) et la déclaration de Fribourg (2007) ont renforcé cette notion en l'élargissant à l'éducation et plus largement à la prise en compte de la culture de chacun, et de participation à la construction des politiques culturelles. Ils sont également posés en France par la loi (loi NOTRe et loi LCAP).

Synthèse de ces notions

Au total, indique le rapport, la question serait surtout de s'assurer que les politiques suivies sont bien guidées par les principes démocratiques qui les fondent : liberté, égalité, fraternité.

- La liberté qui suppose que la démocratisation culturelle ne soit pas l'imposition d'une culture dominante, mais une démarche choisie où chacun peut accéder à un corpus d'œuvres commun, à sa manière et dans le respect de sa culture.
- L'égalité qui suppose que, sans renier le point de vue de l'histoire ou de l'histoire de l'art, il n'y ait pas de hiérarchie officielle du goût. La reconnaissance que toutes les cultures sont capables de produire du beau et de participer aux processus de construction historique et à l'émancipation citoyenne doit guider les démarches de démocratisation.

- La fraternité qui est à la base des pratiques participatives qui supposent écoute, dialogue, courtoisie, patience et confiance dans la capacité de l'autre, et la sienne propre, de reconnaître entre chacun non seulement une égalité, mais un lien solidaire.

2/ Un contexte bouleversé

Ces orientations et débats doivent être désormais repensés au regard d'un contexte profondément bouleversé par les usages numériques, les initiatives dynamiques propres et multiples des acteurs, enfin les nouvelles approches des administrations elles-mêmes, incitant beaucoup plus qu'auparavant à la participation citoyenne.

- L'effet disruptif du numérique :

Il y a aujourd'hui, à travers le numérique, à la fois production et diffusion d'une culture de masse. La mise en valeur de chacun comme producteur de culture, mais aussi de ce qui fait culture pour un groupe donné, se fait sur les plateformes. Avec le corollaire que la régulation de la liberté d'expression y est déléguée aux acteurs privés que sont les gestionnaires des plateformes.

- Les pratiques des structures agissantes, associations comme établissements

Elles précèdent bien souvent les injonctions étatiques. Une multitude d'initiatives en témoigne comme on le verra au travers de la base de données réalisée par ce groupe et dont il sera fait état plus loin, recensant 125 initiatives. Pour mémoire le rapport sur les droits culturels de la première session du CHEC avait déjà mis en exergue les exemples de l'Association des petites cités de caractère dont le travail implique tant les citoyens que les experts, et le cas du Louvre Lens avec la dynamique de co-construction territoriale et citoyenne faisant partie intégrante du projet.

- Dans le fonctionnement des institutions publiques :

- Au plan interministériel avec la création, en 2019, par la Direction interministérielle de la transformation publique (DITP), du Centre interministériel de la participation citoyenne (CIPC) afin de proposer un accompagnement stratégique et méthodologique aux ministères et aux services de l'État qui souhaitent associer les citoyens à l'élaboration des politiques publiques.
- Au Ministère de la culture avec la création, début 2021, de la Délégation générale à la transmission aux territoires et à la démocratie culturelle (DG2TDC). La délégation comprend une « sous-direction de la participation à la vie culturelle » chargée de mettre en œuvre l'accès de tous les habitants à l'offre et aux pratiques culturelles dans le respect des droits culturels.

3/ Participation citoyenne et droits culturels dans le domaine du patrimoine

- Problématique d'ensemble

Les profondes mutations sociétales et environnementales de notre époque apparaissent comme une opportunité exceptionnelle pour penser une nouvelle relation au patrimoine, davantage à l'écoute des évolutions de la société afin de proposer un service public adapté aux attentes des usagers, des territoires et de la population dans toutes ses composantes et ses potentialités.

Unir la communauté autour d'un bagage culturel co-construit en dialogue, chacun apportant sa part de récit au récit collectif impulserait une nouvelle conception et donc un nouveau modèle de politiques culturelles, notamment inspiré de la convention de Faro.

Il revient dès lors aux institutions d'interroger ce qu'il faut conserver, avec en trame de fond la question de ce qui fait patrimoine. Doivent-elles élargir leur action à la diversité des patrimoines, ou garder une position fixiste? Quelles limites poser à l'élargissement du corpus patrimonial? Qui sera en charge de prendre de telles décisions? L'État au nom des individus (selon l'approche historique héritée de la Révolution), ou les individus au nom de l'État?

- Les pratiques participatives dans le champ du patrimoine : vue d'ensemble

Le patrimoine architectural et urbain. Il constitue le premier bien culturel accessible à tous et partout, au cœur de la notion de projet de territoire largement invoquée dans le cadre des dispositifs de revitalisation urbaine engagés ces dernières années. Cette notion permet des expériences fondamentalement démocratiques, réunissant l'ensemble des acteurs d'un territoire pour interroger la manière dont il s'est constitué. Le territoire devient ainsi une question éminemment politique qui interroge le patrimoine local sous toutes ses formes (architecturale, urbaine, paysagère et immatérielle) et sa relation avec la vie des citoyens.

La politique publique d'identification et de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel pourra également être pensée à l'aune des droits culturels et de la démocratie culturelle.

Dans les musées d'art, les expositions participatives se développent comme celles mises en œuvre par le musée des beaux-arts de Rouen (la chambre des visiteurs), ou aux Abattoirs de Toulouse. Elles ouvrent à de non experts la sélection des œuvres montrées, mais au sein d'une collection constituée par des experts.

La conservation. Quand il s'agit de décider de ce qui est conservé (archives, collections...), protégé (bâtiments, monuments, paysages...), il y a bien délégation à des professionnels experts, dont c'est le rôle, mais qui sont aussi et plus fréquemment qu'autrefois dans une

position d'explication. A noter aussi que la «matérialité numérique » vient également interroger d'une manière fondamentale la question de la conservation à la fois en raison de l'obsolescence des supports, qui rend illisible une partie de la mémoire numérique, et par la capacité des mémoires numériques, qui, via une interaction permanente entre «toile » et «nuage », donne l'illusion qu'il n'est plus nécessaire de trier pour conserver.

Le champ du numérique : Plus globalement, les rapporteurs mentionnent le déplacement très fort des enjeux démocratiques dans le monde numérique.

- Une base de réalisation en ligne à actualiser et alimenter

Le groupe a rassemblé en un catalogue en ligne plus d'une centaine d'initiatives incluant une dimension de participation citoyenne.

Placée sur le site du CHEC au moment de la remise du rapport, cette base, accessible sur <https://www.culture.gouv.fr/democratie-culturelle-patrimoine>, pourra être régulièrement enrichie par la direction de tutelle et par démarche collaborative, avec la conviction que les projets s'inspirent et s'inspireront les uns des autres.

Cette présentation et mise à disposition d'exemples d'actions intégrant la démocratie culturelle en France et à l'étranger a vocation à :

- renforcer la participation des citoyens aux politiques patrimoniales en proposant un catalogue des projets ouverts à la participation de tous dans les différents secteurs patrimoniaux ;
- offrir aux porteurs de projets participatifs un site de référence;
- identifier et évaluer les bonnes pratiques et les actions innovantes en matière d'implication citoyenne aux politiques du patrimoine afin de proposer une offre culturelle en accord avec les attentes de la société ;
- faciliter l'identification des réseaux associatifs sur les territoires : associations socio-culturelles, érudits locaux, réseaux de bénévoles.

Elle permet de rechercher :

- les différentes thématiques abordées par le champ patrimonial ;
- les différentes étapes d'un projet patrimonial : la (re)connaissance, la conservation et la valorisation ;
- les types de projets : enrichissement participatif de contenus / données inventaire participatif, co-construction, chantier participatif, etc. ;
- les différentes localités via une carte interactive.

Ce catalogue recense des exemples de projets où des citoyens, des associations, des collectifs ont pris part à des projets culturels dans le champ du patrimoine.

Par thématique	Par type de projet	Par localité
Architecture	Archives	Archéologie
Monuments et sites historiques	Musées	Patrimoine culturel immatériel
Patrimoine non protégé		

Par thématique	Par type de projet	Par localité	
Chantier participatif	Co-construction	Commande publique collaborative	Enrichissement participatif de contenus / données
Exposition participative	Financement participatif	Inclusion	Inventaire participatif
Label / regroupement associatif	Résidence		

The screenshot shows a web interface for a cultural heritage project catalog. On the left is a map of Europe with numerous blue circles of varying sizes representing project locations across various countries. On the right, a search bar and filter options are visible above a list of 121 results. The first three results are:

- Super-Cayrou**: Citizens visit Visitors of the Parc Naturel Régional des Causses du Quercy. This artwork of art-refuge is composed of two Parc naturel régional des Causses du Quercy 11 Rue Traversière 46240 Cœur-de-Causse. Tags: chantier participatif, conservation, patrimoine-non-protégé.
- Construction en pierre de sèche**: Citizens visit Citizens and local specialists in the stone of dry. Inscr. depuis 2018 sur la liste du patrimoine Communes et associations dans toute la France 7 place Fontenay 75007 Paris. Tags: chantier participatif, conservation, patrimoine-culturel-immatériel.
- 300 festivals de folklore international, 1500 expositions d'artisanat et arts traditionnels, 5 000 ...**: Citizens visit Habitants des 110 pays représentés Depuis 1970, le CIOFF travaille pour la sauvegarde, la promotion et la Conseil International des Organisations de Festivals de Folklore et d'Arts Traditionnels 3 place Emile Roux 16500 Confolens. Tags: label-regroupement-associatif, patrimoine-culturel-immatériel, valorisation.

Pour une meilleure prise en compte de la démocratie culturelle dans les politiques patrimoniales portées par les institutions culturelles : 14 propositions

Nota : Toutes ces propositions sont illustrées par des exemples concrets figurant au rapport (pages 45 à 55) et dans la base de données mentionnée

1/Organiser les conditions de l'écoute et du dialogue entre citoyens, élus et techniciens.

Proposition 1 : Définir le cadre du dialogue démocratique ;

Proposition 2 : Généraliser la représentation citoyenne au sein des instances en charge de la connaissance, de la conservation et de la valorisation du patrimoine

Proposition 3 : Créer une plateforme numérique rassemblant les projets patrimoniaux participatifs proposés sur l'ensemble du territoire

Proposition 4 : Généraliser les formations à la médiation et à la participation citoyenne au sein des institutions patrimoniales et des milieux associatifs.

Proposition 5 : Se donner les moyens d'accorder plus de temps à l'écoute et au dialogue avec le public et avec les représentants de la société civile.

Proposition 6 : Expérimenter en s'appuyant sur les acteurs de la démocratie culturelle.

2/Promouvoir une dimension plus inclusive de la notion de patrimoine pour renforcer le lien entre les institutions patrimoniales et la société civile.

Proposition 7 : Renforcer les démarches participatives le plus en amont possible dans les politiques de recherche, de protection et de valorisation.

Proposition 8 : Renforcer la prise en compte des expressions populaires et minoritaires du patrimoine matériel et immatériel pour renforcer le lien avec la société civile.

Proposition 9 : Créer des passerelles entre le patrimoine monumental et le patrimoine d'intérêt local.

Proposition 10 : Valoriser les fondamentaux de la culture universelle comme bases communes de la participation des citoyens aux politiques patrimoniales locales, nationales et européennes.

Proposition 11 : Renforcer les politiques de démocratisation à destination des citoyens exclus ou éloignés.

Proposition 12 : Inventer de nouvelles formes de diffusion de la culture patrimoniale universelle.

3/Ouvrir le champ du patrimoine matériel et immatériel aux défis sociétaux et environnementaux

Proposition 13 : Révéler la valeur d'usage du patrimoine culturel comme ressource de développement durable et de renforcement du lien social au quotidien.

Proposition 14 : Inscrire les enjeux de valorisation des ressources patrimoniales dans les politiques économiques, sociales et environnementales.